



Droit de conseil

Par Justicia

Bonjour

Nous avons effectué une prestation d'installation d'un abri

La prestation comprenait aussi le support,

Selon les préconisations du fabricant, l'abri doit être posé sur une dalle béton,

Nous avons donc fait un devis pour une dalle béton et la pose de l'abri

La cliente a refusé la dalle béton prétextant que ses voisins seraient trop curieux à l'égard des travaux qui seraient réalisés,

elle a exigé un devis avec un support en madrier et plancher

Ce devis a donc été modifié à sa demande et les travaux réalisés avec un support en madrier traité et goudronné sur un sol compacté stabilisé et ce afin de supporter le poids de la structure

Aucun vis apparent un an après la pose mais néanmoins elle revient sur sa position et estime que l'on aurait dû poser sur une dalle béton et demande un remboursement

Qu'en est-il de nos droits?

Vous en remerciant